



**Arrêté n° 2026\_161**

**ARRETE INSTITUANT LA COMMISSION DEPARTEMENTALE CHARGEE DU RECENSEMENT ET DU DEPOUILLEMENT DES VOTES DANS LE CADRE DES ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE L'AUBE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), notamment les articles L452-1 à L452-48,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2026\_117 du 25 mars 2026 fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations des représentants du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de l'Aube et portant répartition des sièges au sein de ce conseil d'administration,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre de l'organisation des élections des représentants des collectivités et établissements publics du CDG10, Il est institué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube sis 2 Rond-Point Winston Churchill à Sainte-Savine (10300) une commission départementale chargée de statuer sur les réclamations relatives à la liste électorale et de recenser et dépouiller les bulletins de vote lors du scrutin du 25 juin 2026.

**ARTICLE 2 :** La commission sera présidée par Monsieur Thierry BLASCO, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube. Monsieur Christian BLASSON, Maire de Saint Léger près Troyes sera le suppléant de ce dernier.

**ARTICLE 3 :** La commission sera composée de 5 membres :

**Au titre des communes : 2 Maires** (titulaires et suppléants)

***Titulaires :***

- ➔ Monsieur Jean-Claude ROBERT – Maire de Mailly le Camp
- ➔ Monsieur Patrice MASSON – Maire de Saint Mesmin

***Suppléants :***

- ➔ M. Richard BRUGGER, Maire de Chauchigny
- ➔ M. Daniel DUCHANGE, Maire de Chenegy

## Au titre des établissements publics : 1 Président

### *Titulaire :*

- ➔ Monsieur Jean-Philippe RESIDORI, Président de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne

### *Suppléant :*

- ➔ Madame Raphaële LANTHIEZ, Présidente de la Communauté de Communes du Nogentais

## Au titre des fonctionnaires : 2 agents territoriaux

### *Titulaires :*

- ➔ Monsieur Yannick CRISINEL, DGA Ville de Troyes
- ➔ Monsieur Olivier LELIEVRE, Ingénieur Principal à la Mairie de Bréviandes

### *Suppléants :*

- ➔ Monsieur Aurélien BELIN, Attaché principal Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube
- ➔ Monsieur Julien BROUSSE, Ingénieur Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube

**ARTICLE 4 :** Le **secrétariat** de la commission départementale est assuré par les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube en la personne de Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice Générale des Services ou en cas d'empêchement par Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur Général Adjoint des Services.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.

Fait à Sainte-Savine, le 04 mai 2026

L'Autorité territoriale :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique : « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Président,  
  
Thierry BLASCO  
Centre de Gestion

*(Circular stamp: Fonction Publique territoriale Département de l'AUBE)*